

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Georges-de-Luzençon, régulièrement convoqué le **vendredi vingt-deux mars deux mille vingt-quatre**, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Didier CADAUX, le Maire de Saint-Georges-de-Luzençon.

Etaient présents : BEAUMONT Yvon, CADAUX Didier, CARNAC Alain, CARRIERE Edith, CARRIERE Philippe, CHUREAU Esther, DELMAS Corinne, EGEA Frédéric, FAGES Christine, FORT Dominique, GALTIER Samuel, GAUFFRE Christian, LEPETIT Philippe, MUYS Elisabeth, THOMAS Remi et VICENTE Florian.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : ARIZA Emmanuelle, LOPEZ Emilie

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom par application des dispositions de l'article L. 2121-20 relatives à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

| NOMS DES MANDANTS | A | NOMS DES MANDATAIRES |
|-------------------|---|----------------------|
| BERNARD Jean Luc | à | VICENTE Florian |

Secrétaire de Séance : MUYS Elisabeth

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 08 février 2024
- Liste des décisions prises depuis le dernier conseil municipal
- Délibérations :
 - D2024-010 Enquête publique DUP BOUNDOULAOU
 - D2024-011 Budget Communal : Approbation du compte de gestion 2023
 - D2024-012 Budget Communal : Approbation du compte administratif 2023
 - D2024-013 Budget Communal : Affectation du résultat de fonctionnement 2023
 - D2024-014 Budget Centre Commercial : Approbation du compte de gestion 2023
 - D2024-015 Budget Centre Commercial : Approbation du compte administratif 2023
 - D2024-016 Budget Centre Commercial : Affectation du résultat de fonctionnement 2023
 - D2024-017 Budget Lotissement « Les Terrasses des Aires » : Approbation du compte de gestion 2023
 - D2024-018 Budget Lotissement « Les Terrasses des Aires » : Approbation du compte administratif 2023
 - D2024-019 Budget Lotissement « Les Terrasses des Aires » : Affectation du résultat de fonctionnement 2023
 - D2024-020 Budget Eau – Assainissement : Approbation du compte de gestion 2023

| | |
|-----------|--|
| D2024-021 | Budget Eau - Assainissement : Approbation du compte administratif 2023 |
| D2024-022 | Budget Eau - Assainissement : Affectation du résultat d'Exploitation 2023 |
| D2024-023 | Vote des taux d'impositions 2024 pour les taxes directes locales |
| D2024-024 | Création d'un budget annexe : Budget photovoltaïques |
| D2024-025 | Budget Communal : Approbation du budget primitif 2024 |
| D2024-026 | Budget Centre Commercial : Approbation du budget primitif 2024 |
| D2024-027 | Budget Lotissement «Les Terrasses des Aires» : Approbation du budget primitif 2024 |
| D2024-028 | Budget Eau - Assainissement : Approbation du budget primitif 2024 |
| D2024-029 | Budget Photovoltaïques : Approbation du budget primitif 2024 |

- Point des commissions.
- Date du prochain Conseil Municipal.
- Informations diverses.
- Questions diverses.

APPROBATION DU(DES) PROCES VERBAL(VERBAUX) DE LA(DES) SEANCE(S) PRECEDENTE(S) DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|--------------------------|----|
| Nombre de présents : | 16 |
| Nombre d'absent(s) : | 2 |
| Nombres de procuration : | 1 |
| Quorum : | 10 |

Le projet de compte rendu du conseil municipal du 08 février 2024 n'a pas pu être transmis et sera présenté au prochain conseil municipal pour mise au vote.

LISTE DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Aucune décision n'a été prise depuis le dernier conseil municipal.

INFORMATION DE MONSIEUR LE MAIRE ET DECLARATION M. GAUFFRE

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que l'élaboration des budgets a été très difficile cette année du fait de la réception des informations très tardives (encore le jour du conseil) et avec un échange permanent avec la perception afin de pouvoir vous présenter des documents le plus finalisés possibles, même après l'envoi des documents fait dans les délais des 12 jours.

Monsieur GAUFFRE indique qu'il n'est pas normal d'avoir des documents à 0h40 pour une séance du conseil municipal le jour même. Nous n'avons pas reçu la note de synthèse. Ce n'était pas sérieux.

Monsieur GAUFFRE a également indiqué que la séance du CM consacrée au vote des budgets était à ses yeux la plus importante de l'année. Si les documents ne peuvent pas être communiqués dans les délais, la séance du CM doit être reportée.

Les documents ont été transmis sans avoir eu l'information des modifications.

Monsieur Le Maire précise que des informations arrivent encore aujourd'hui et n'ont pas été prises en compte pour arrêter les budgets. Les budgets primitifs sont des budgets prévisionnels, et nous avons essayé de prendre en compte un maximum d'informations de la perception pour éviter trop de Décisions Modificatives.

Pour la note de synthèse, il fallait avoir tous les éléments pour pouvoir la rédiger.

DELIBERATIONS

Délibération n°2024-010 : Révision des périmètres de protection de la source du Boundoulaou, mise à l'enquête publique et poursuite de la procédure

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Afin de préserver et conserver le potentiel précieux que constitue le captage du Boundoulaou, situé sur la Commune de Creissels, il convient de poursuivre la procédure de révision des périmètres de protection de cette source, entamée en 2017.

Il s'agit là d'un enjeu majeur pour la Commune. Il est urgent de poursuivre cette démarche compte tenu de l'évolution des projets qui risquent de se développer à court ou moyen terme sur le Causse du Larzac. Souvenons-nous du Village de Marque à La Cavalerie ou du projet d'hôpital médian à Beaumescure (projet abandonné). Sans oublier les bassins de rétention des eaux issues de l'A 75, les éventuels forages ou les dépôts de fumier situés parfois à proximité d'aven ou de zone faillée (cf. page 25 du rapport de l'Hydrogéologue).

Si nous n'y prenons pas garde, le risque d'une pollution chronique de nos sources est réel. Cela conduirait la Commune, dans un premier temps, à mettre la santé des habitants en danger et, dans un deuxième temps, à ne plus pouvoir les utiliser pour la consommation

humaine avec les conséquences environnementales et économiques que cela impliquerait.

Dans ces conditions et conformément aux articles L 1321-1 à 3, L 1324-4, R 1321-1 et suivants du Code de la Santé Publique, la déclaration d'utilité publique est indispensable pour grever de servitudes légales les terrains compris à l'intérieur des périmètres de protection rapprochés afin de préserver les points d'eau contre toute pollution éventuelle.

Signalons enfin que les périmètres de protection immédiate et rapprochés ont été définis le 10 juillet 2019 et le 12 février 2021 par M. Jean-François DADOUN, hydrogéologue agréé, mandaté par l'Agence Régionale de la Santé de l'Aveyron.

Dès lors la procédure réglementaire et l'enquête publique associée peuvent être diligentées.

| | |
|--------------------------|----|
| Nombre de présents : | 16 |
| Nombre d'absent(s) : | 2 |
| Nombres de procuration : | 1 |
| Quorum : | 10 |

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2024-011 : Budget Communal : Approbation du compte de gestion 2023

Rapporteur : M. VICENTE Florian

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Monsieur Le Maire :

- présente le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- assure que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'**exercice 2023**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- et considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
- propose d'approuver le compte de gestion du budget communal, dressé, pour l'exercice 2023, par Madame la Trésorière du SGC Saint Afrique. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves, de sa part sur la tenue des comptes.

Nombre de présents : 16
Nombre d'absent(s) : 2
Nombres de procuration : 1
Quorum : 10

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

14 voix pour
0 voix contre
3 abstentions (M. BEAUMONT Yvon, M. CARNAC Alain,
M. GAUFFRE Christian)

Délibération n°2024-012 : Budget Communal : Approbation du compte administratif 2023

Rapporteur : M. VICENTE Florian, Adjoint aux finances :

Monsieur l'adjoint aux finances propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2023 du Budget Communal qui vient d'être présenté et qui s'établit de la manière suivante :

| | Dépenses | Recettes | Résultat |
|-----------------------|----------------|----------------|---------------|
| Fonctionnement | 1 338 652,24 € | 1 700 465,54 € | 361 813,30 € |
| Investissement | 1 457 917,77 € | 1 257 554,52 € | -200 363,25 € |
| Total | 2 796 570,01 € | 2 958 020,06 € | 161 450,05 € |

M. GAUFFRE fait remarquer que le tableau proposé pour le vote de la délibération était erroné, car il reprenait uniquement le « résultat de l'exercice » au lieu de prendre le « résultat cumulé ». Suite à sa remarque le tableau a été modifié pour le vote.

Nombre de présents : 15
Nombre d'absent(s) : 3
Nombres de procuration : 1
Quorum : 10

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, la délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

13 voix pour

0 voix contre
3 abstentions (M. BEAUMONT Yvon, M. CARNAC Alain,
M. GAUFFRE Christian).

Délibération n°2024-013 : Budget Communal : Affectation du résultat de fonctionnement 2023

Rapporteur : M. VICENTE Florian, Adjoint aux finances :

Monsieur Le Maire indique que :

| | |
|--|---------------|
| (A) Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 : | 296 326,41 € |
| (B) Résultats antérieurs de fonctionnement reportés : | 65 486,89 € |
| (C) ⇒ Soit un résultat à affecter de : | 361 813,30 € |
| (D) Solde d'exécution d'investissement : | -165 823,88 € |
| (E) Solde des RAR d'investissement : | -34 539,37 € |
| (F) Besoin de financement : | -200 363,25 € |
| (G) Affectation en réserves (R1068) en investissement pour l'exercice 2024 : | 200 363,25 € |
| (H) Résultat reporté en fonctionnement (R002) pour l'exercice 2024 : | 161 450,05 € |

Nombre de présents : 16
Nombre d'absent(s) : 2
Nombres de procuration : 1
Quorum : 10

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

14 voix pour
0 voix contre
3 abstentions (M. BEAUMONT Yvon, M. CARNAC Alain,
M. GAUFFRE Christian)

Délibération n°2024-014 : Budget Centre Commercial : Approbation du compte de gestion 2023

Rapporteur : M. VICENTE Florian, Adjoint aux finances :

Monsieur le Maire fait le même rappel que pour le budget Communal et :

propose d'approuver le compte de gestion du budget Centre Commercial, dressé, pour l'exercice 2023, par Madame la Trésorière du SGC Saint Affrique. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves, de sa part sur la tenue des comptes.

Nombre de présents : 16
Nombre d'absent(s) : 2
Nombres de procuration : 1
Quorum : 10

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

14 voix pour
0 voix contre
3 abstentions (M. BEAUMONT Yvon, M. CARNAC Alain,
M. GAUFFRE Christian)

Délibération n°2024-015 : Budget Centre Commercial : Approbation du compte administratif 2023

Rapporteur : M. VICENTE Florian, Adjoint aux finances :

Monsieur l'adjoint aux finances propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2023 du budget Centre Commercial qui vient d'être présenté et qui s'établit de la manière suivante :

| | Dépenses | Recettes | Résultat |
|-----------------------|-------------|-------------|--------------|
| Fonctionnement | 17 970,60 € | 52 158,10 € | 34 187,50 € |
| Investissement | 26 644,21 € | 13 050,42 € | -13 593,79 € |
| Total | 44 614,81 € | 65 208,52 € | 20 593,71 € |

M. GAUFFRE fait remarquer que le tableau proposé pour le vote de la délibération était erroné, car il reprenait uniquement le « résultat de l'exercice » au lieu de prendre le « résultat cumulé ». Suite à sa remarque le tableau a été modifié pour le vote.

Nombre de présents : 15
Nombre d'absent(s) : 3
Nombres de procuration : 1
Quorum : 10

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, la délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

13 voix pour
0 voix contre
3 abstentions (M. BEAUMONT Yvon, M. CARNAC Alain,
M. GAUFFRE Christian).

Délibération n°2024-016 : Budget Centre Commercial : Affectation du résultat de fonctionnement 2023

Rapporteur : M. VICENTE Florian, Adjoint aux finances :

Monsieur Le Maire indique que :

| | | |
|-----|--|--------------|
| (A) | Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 : | 16 790,99 € |
| (B) | Résultats antérieurs de fonctionnement reportés : | 17 396,51 € |
| (C) | ⇒ Soit un résultat à affecter de : | 34 187,50 € |
| (D) | Solde d'exécution d'investissement : | -13 593,79 € |
| (E) | Solde des RAR d'investissement : | 0,00 € |
| (F) | Besoin de financement : | -13 593,79 € |
| (G) | Affectation en réserves (R1068) en investissement pour l'exercice 2024 : | 13 593,79 € |
| (H) | Résultat reporté en fonctionnement (R002) pour l'exercice 2024 : | 20 593,71 € |

| | |
|--------------------------|----|
| Nombre de présents : | 16 |
| Nombre d'absent(s) : | 2 |
| Nombres de procuration : | 1 |
| Quorum : | 10 |

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

14 voix pour

0 voix contre

3 abstentions (M. BEAUMONT Yvon, M. CARNAC Alain,
M. GAUFFRE Christian)

Délibération n°2024-017 : Budget Lotissement « Les Terrasses des Aires » : Approbation du compte de gestion 2023

Rapporteur : M. VICENTE Florian, Adjoint aux finances :

Monsieur le Maire fait le même rappel que pour le budget Communal et :

propose d'approuver le compte de gestion du budget Lotissement « Les Terrasses des Aires », dressé, pour l'exercice 2023, par Madame la Trésorière du SGC Saint Affrique. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves, de sa part sur la tenue des comptes.

| | |
|--------------------------|----|
| Nombre de présents : | 16 |
| Nombre d'absent(s) : | 2 |
| Nombres de procuration : | 1 |
| Quorum : | 10 |

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

- 14 voix pour
- 0 voix contre
- 3 abstentions (M. BEAUMONT Yvon, M. CARNAC Alain,
M. GAUFFRE Christian)

Délibération n°2024-018 : Budget Lotissement « Les Terrasses des Aires » : Approbation du compte administratif 2023

Rapporteur : M. VICENTE Florian, Adjoint aux finances :

Monsieur l'adjoint aux finances propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2023 du budget Lotissement « Les Terrasses des Aires » qui vient d'être présenté et qui s'établit de la manière suivante :

| | Dépenses | Recettes | Résultat |
|-----------------------|--------------|--------------|--------------|
| Fonctionnement | 18 814,90 € | 19 251,62 € | 436,72 € |
| Investissement | 83 550,23 € | 204 748,10 € | 121 197,87 € |
| Total | 102 365,13 € | 223 999,72 € | 121 634,59 € |

M. GAUFFRE fait remarquer que le tableau proposé pour le vote de la délibération était erroné, car il reprenait uniquement le « résultat de l'exercice » au lieu de prendre le « résultat cumulé ». Suite à sa remarque le tableau a été modifié pour le vote.

Nombre de présents : 15
Nombre d'absent(s) : 3
Nombres de procuration : 1
Quorum : 10

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, la délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

- 13 voix pour
- 0 voix contre
- 3 abstentions (M. BEAUMONT Yvon, M. CARNAC Alain,
M. GAUFFRE Christian).

Délibération n°2024-019 : Budget Lotissement « Les Terrasses des Aires » : Affectation du résultat de fonctionnement 2023

Rapporteur : M. VICENTE Florian, Adjoint aux finances :

Monsieur Le Maire indique que :

| | |
|--|--------------|
| (A) Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 : | 436,72 € |
| (B) Résultats antérieurs de fonctionnement reportés : | 0,00 € |
| (C) ⇒ Soit un résultat à affecter de : | 436,72 € |
| (D) Solde d'exécution d'investissement : | 121 197,87 € |
| (E) Solde des RAR d'investissement : | 0,00 € |
| (F) Besoin de financement : | 0,00 € |
| (G) Affectation en réserves (R1068) en investissement pour l'exercice 2024 : | 0,00 € |
| (H) Résultat reporté en fonctionnement (R002) pour l'exercice 2024 : | 436,72 € |

| | |
|--------------------------|----|
| Nombre de présents : | 16 |
| Nombre d'absent(s) : | 2 |
| Nombres de procuration : | 1 |
| Quorum : | 10 |

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

14 voix pour

0 voix contre

3 abstentions (M. BEAUMONT Yvon, M. CARNAC Alain,
M. GAUFFRE Christian)

Délibération n°2024-020 : Budget Eau – Assainissement : Approbation du compte de gestion 2023

Rapporteur : M. VICENTE Florian, Adjoint aux finances :

Monsieur le Maire fait le même rappel que pour le budget Communal et :

propose d'approuver le compte de gestion du Budget Eau - Assainissement, dressé, pour l'exercice 2023, par Madame la Trésorière du SGC Saint Affrique. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves, de sa part sur la tenue des comptes.

| | |
|--------------------------|----|
| Nombre de présents : | 16 |
| Nombre d'absent(s) : | 2 |
| Nombres de procuration : | 1 |
| Quorum : | 10 |

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

- 15 voix pour
- 0 voix contre
- 2 abstentions (M. BEAUMONT Yvon, M. GAUFFRE Christian)

Délibération n°2024-021 : Budget Eau – Assainissement : Approbation du compte administratif 2023

Rapporteur : M. VICENTE Florian, Adjoint aux finances :

Monsieur l'adjoint aux finances propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2023 du Budget Eau - Assainissement qui vient d'être présenté et qui s'établit de la manière suivante :

| | Dépenses | Recettes | Résultat |
|-----------------------|--------------|----------------|--------------|
| Fonctionnement | 489 280,92 € | 671 978,46 € | 182 697,54 € |
| Investissement | 483 943,05 € | 517 512,47 € | 33 569,42 € |
| Total | 973 223,97 € | 1 189 490,93 € | 216 266,96 € |

M. GAUFFRE fait remarquer que le tableau proposé pour le vote de la délibération était erroné, car il reprenait uniquement le « résultat de l'exercice » au lieu de prendre le « résultat cumulé ». Suite à sa remarque le tableau a été modifié pour le vote.

| | |
|--------------------------|----|
| Nombre de présents : | 15 |
| Nombre d'absent(s) : | 3 |
| Nombres de procuration : | 1 |
| Quorum : | 10 |

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, la délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

- 14 voix pour
- 0 voix contre
- 2 abstentions (M. BEAUMONT Yvon, M. GAUFFRE Christian).

Délibération n°2024-022 : Budget Eau – Assainissement : Affectation du résultat de fonctionnement 2023

Rapporteur : M. VICENTE Florian, Adjoint aux finances :

Monsieur Le Maire indique que :

| | |
|--|--------------|
| (A) Résultat d'exploitation de l'exercice 2023 : | -43 617,74 € |
| (B) dont plus-values nettes de cessions d'éléments d'actifs | 0,00 € |
| (C) Résultats antérieurs de fonctionnement reportés : | 226 315,28 € |
| (D) ⇒ Soit un résultat à affecter de : | 182 697,54 € |
| (E) Solde d'exécution d'investissement : | 34 562,42 € |
| (F) Solde des RAR d'investissement : | -993,00 € |
| (G) Besoin de financement : | 0,00 € |
| Affectation en réserves (R1064) en investissement | |
| (1) pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs : | 0,00 € |
| Affectation en réserves (R1068) en investissement | |
| (2) pour l'exercice 2024 : | 0,00 € |
| (3) Résultat reporté en fonctionnement (R002) pour l'exercice 2024 : | 182 697,54 € |

| | |
|--------------------------|----|
| Nombre de présents : | 16 |
| Nombre d'absent(s) : | 2 |
| Nombres de procuration : | 1 |
| Quorum : | 10 |

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

15 voix pour

0 voix contre

2 abstentions (M. BEAUMONT Yvon, M. GAUFFRE Christian)

Délibération n°2024-023 : Vote des taux d'impositions 2024 pour les taxes directes locales

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Depuis le budget 2021, les communes doivent donc délibérer sur la base d'un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à la somme du taux communal auquel s'ajoute le taux départemental existant en 2020 soit 20.69 % pour le département de l'Aveyron.

La commune n'a pas augmenté ses taux d'imposition depuis 2019.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition appliqués en 2023 pour l'année 2024 et de délibérer pour fixer les taux d'imposition 2024 de la façon suivante :

| | |
|---|---------|
| - Taxe Foncière Bâtie (TFB) : | 42,34 % |
| - Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) : | 95,56 % |
| - Taxe d'habitation résidences secondaires (TH) : | 14,83 % |

| | |
|--------------------------|----|
| Nombre de présents : | 16 |
| Nombre d'absent(s) : | 2 |
| Nombres de procuration : | 1 |
| Quorum : | 10 |

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2024-024 : Création d'un budget annexe : Budget photovoltaïques

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture de certains bâtiments communaux.

Ces panneaux photovoltaïques produiront de l'électricité destinée à être revendue.

La situation juridique et comptable :

La production d'énergie solaire constitue un service public de nature industrielle et commerciale.

Dès lors, et par dérogation au principe d'unité budgétaire qui prévoit que l'ensemble des dépenses et des recettes doit être inscrit au sein du budget principal, prévu par les articles L1412-1 et L 1412-2 du code des collectivités territoriales, il convient de procéder à la création d'un budget annexe au budget principal de la collectivité.

Ce budget annexe a pour objectif d'établir l'individualisation de la gestion de cet équipement, afin de permettre une meilleure lisibilité comptable, de mieux établir le coût du service, et faciliter le suivi de ses recettes.

Le suivi budgétaire et comptable doit être retracé au sein d'un budget distinct relevant de la nomenclature M4, doté a minima de l'autonomie financière (il disposera de son propre compte « 515 »).

La situation fiscale :

Conformément à l'article 256 B du Code Général des Impôts (CGI), cette activité rentre de plein droit dans le champ d'application de la TVA. Le régime de la franchise en base (article 293 B du CGI) s'applique dès lors que les recettes ne dépassent pas, pour la livraison de biens, 91 900 € en 2023.

Toutefois, la commune a la possibilité d'opter pour l'assujettissement à la TVA (article 293 F du CGI). Cette option permet à la collectivité de récupérer quasi-immédiatement la totalité de la TVA acquittée sur les dépenses d'investissement et de fonctionnement du service, par

demande de remboursement auprès du Service des Impôts des Entreprises du crédit de TVA apparaissant sur ses déclarations de TVA.

Par ailleurs, en application des articles 206 et 1654 du CGI, l'activité photovoltaïque des collectivités locales est assujettie à l'impôt sur les sociétés, indépendamment de la puissance installée, cette activité n'étant pas considérée comme indispensable à la satisfaction des besoins collectifs de ses habitants.

L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) est due lorsque la puissance électrique installée est supérieure ou égale à 100 KWatt (Article 1519 F du CGI).

La cotisation foncière des entreprises concerne les panneaux intégrés au bâti.

| | |
|--------------------------|----|
| Nombre de présents : | 16 |
| Nombre d'absent(s) : | 2 |
| Nombres de procuration : | 1 |
| Quorum : | 10 |

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2024-025 : Budget Communal : Approbation du budget primitif 2024

Rapporteur : M. VICENTE Florian, Adjoint aux finances :

Monsieur l'adjoint aux finances présente le projet de budget annexé à la présente délibération et fait remarquer que le budget est équilibré pour la section de fonctionnement, en dépenses et en recettes et la section d'investissement en suréquilibre de 75 190.63 €.

Monsieur l'adjoint aux finances propose au conseil municipal d'approuver et voter le présent budget par nature, au niveau des chapitres.

Il est à noter que ce budget a été voté en tenant compte de la reprise des résultats comptables de l'exercice 2023.

| | |
|--------------------------|----|
| Nombre de présents : | 15 |
| Nombre d'absent(s) : | 3 |
| Nombres de procuration : | 1 |
| Quorum : | 10 |

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, la délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

- 13 voix pour
- 0 voix contre
- 3 abstentions (M. BEAUMONT Yvon, M. CARNAC Alain,
M. GAUFFRE Christian)

Délibération n°2024-026 : Budget Centre Commercial : Approbation du budget primitif 2024

Rapporteur : M. VICENTE Florian, Adjoint aux finances :

Monsieur l'adjoint aux finances présente le projet de budget annexé à la présente délibération et fait remarquer que le budget est équilibré pour la section de fonctionnement, en dépenses et en recettes ; et la section d'investissement en suréquilibre de 26 810.71 €.

Monsieur l'adjoint aux finances propose au conseil municipal d'approuver et voter le présent budget par nature, au niveau des chapitres.

Il est à noter que ce budget a été voté en tenant compte de la reprise des résultats comptables de l'exercice 2023.

| | |
|--------------------------|----|
| Nombre de présents : | 15 |
| Nombre d'absent(s) : | 3 |
| Nombres de procuration : | 1 |
| Quorum : | 10 |

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, la délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

- 13 voix pour
- 0 voix contre
- 3 abstentions (M. BEAUMONT Yvon, M. CARNAC Alain,
M. GAUFFRE Christian)

Délibération n°2024-027 : Budget Lotissement des Aires : Approbation du budget primitif 2024

Rapporteur : M. VICENTE Florian, Adjoint aux finances :

Monsieur l'adjoint aux finances présente le projet de budget annexé à la présente délibération et fait remarquer que le budget est équilibré pour la section de fonctionnement, en dépenses et en recettes ; et la section d'investissement en suréquilibre de 41 869.38 €.

Monsieur l'adjoint aux finances propose au conseil municipal d'approuver et voter le présent budget par nature, au niveau des chapitres.

Il est à noter que ce budget a été voté en tenant compte de la reprise des résultats comptables de l'exercice 2023.

| | |
|--------------------------|----|
| Nombre de présents : | 15 |
| Nombre d'absent(s) : | 3 |
| Nombres de procuration : | 1 |
| Quorum : | 10 |

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, la délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

13 voix pour
0 voix contre
3 abstentions (M. BEAUMONT Yvon, M. CARNAC Alain,
M. GAUFFRE Christian)

Délibération n°2024-028 : Budget Eau – Assainissement : Approbation du budget primitif 2024

Rapporteur : M. VICENTE Florian, Adjoint aux finances :

Monsieur l'adjoint aux finances présente le projet de budget annexé à la présente délibération et fait remarquer que le budget est équilibré pour chaque section, en dépenses et en recettes.

Monsieur l'adjoint aux finances propose au conseil municipal d'approuver et voter le présent budget par nature, au niveau des chapitres.

Il est à noter que ce budget a été voté en tenant compte de la reprise des résultats comptables de l'exercice 2023.

| | |
|--------------------------|----|
| Nombre de présents : | 15 |
| Nombre d'absent(s) : | 3 |
| Nombres de procuration : | 1 |
| Quorum : | 10 |

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, la délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

14 voix pour
0 voix contre
2 abstentions (M. BEAUMONT Yvon, M. GAUFFRE Christian)

Délibération n°2024-029 : Budget photovoltaïques : Approbation du budget primitif 2024

Rapporteur : M. VICENTE Florian, Adjoint aux finances :

Monsieur l'adjoint aux finances présente le projet de budget annexé à la présente délibération et fait remarquer que le budget est équilibré pour chaque section, en dépenses et en recettes.

Monsieur l'adjoint aux finances propose au conseil municipal d'approuver et voter le présent budget par nature, au niveau des chapitres.

Il est à noter que ce budget a été voté en tenant compte de la reprise des résultats comptables de l'exercice 2023.

| | |
|--------------------------|----|
| Nombre de présents : | 15 |
| Nombre d'absent(s) : | 3 |
| Nombres de procuration : | 1 |
| Quorum : | 10 |

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, la délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

- 14 voix pour
- 0 voix contre
- 2 abstentions (M. BEAUMONT Yvon, M. GAUFFRE Christian)

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

POINTS DIVERS

- Inauguration de la ZEC – aménagement des Rivières : programmée par le SMBVTA le vendredi 24 mai à partir de 17h00 sur place (anciens vestiaires).
L'espace a été baptisé l'espace « Gérard Prêtre ».
- Fête du village de juin : des réunions sont en cours avec les jeunes qui organisent.

QUESTIONS DIVERSES

Q. 1 : Chemin des Mines : Dangerosité pour les piétons et autres usagers

Le 6 février 2024, les riverains et les utilisateurs du Chemin des Mines ont été reçus en mairie pour rechercher les solutions qui permettraient de réduire la dangerosité.

Pouvez-vous :

- ① Nous indiquer les mesures retenues pour réduire cette dangerosité ?
- ② Nous communiquer l'échéancier pour la mise en œuvre de ces mesures ?
- ③ Nous indiquer si une nouvelle rencontre avec les riverains et les utilisateurs est envisagée ?

Réponse(s) :

1. Les mesures retenues sont : dans un premier temps, le tonnage sera limité. Des panneaux ont été commandés dans cet objectif. Dans un second temps si cela ne suffit pas, un ralentisseur pourra être créé en partie haute de la rue.
2. L'échéancier : dès réception des panneaux, ils seront mis en place.
3. Il n'y a pas de nouvelle rencontre prévue pour le moment, nous attendons de voir si la limitation du tonnage a un effet positif ou pas.

Q. 2 : Dossier « Placette »

Pouvez-vous :

- ① Nous indiquer quand sera présenté l'avant-projet sommaire ?
- ② Nous indiquer quand seront reçus l'ensemble des riverains de la Placette et des rues voisines pour une présentation de cet avant-projet sommaire ?

Réponse(s) :

1. Nous avons rencontré la maîtrise d'œuvre la semaine dernière, une nouvelle esquisse a été présentée qui prend en compte la remontée des riverains. Nous allons étudier cette esquisse afin de transmettre une dernière liste de remarques pour que l'esquisse soit finalisée. Les 2 représentants seront conviés pour échanger autour de cette nouvelle esquisse finale.
2. Pour le moment, nous ne sommes pas à l'avant-projet sommaire, le maître d'œuvre a indiqué un délai de 1 mois / 1 mois ½ après l'esquisse finale. Les 2 représentants seront de nouveau rencontrés.
Le projet sera ensuite visible en mairie, Monsieur Le Maire sera disponible pour répondre aux questions.

Q.3 : PLUi-HD de CC MGC – Saint-Georges-de-Luzençon

Le PLUi-HD de la CC MGC approuvé le 26/06/2019 prévoit sur la commune de Saint-Georges-de-Luzençon, un projet d'aménagement (**OAP Nord**) se composant d'une offre de logements individuels purs et individuels groupés en R+1 permettant la production d'environ **35 à 45 logements** sur une superficie de **2,8 hectares** (parcelles **316, 507** et **315**).

Lors de la séance du CM du **11/02/2021**, vous avez répondu à la question diverse n°3 que : « ... **la mairie n'a pas vocation à faire des lotissements, car cela représente toujours un coût important à sa charge** ».

Pourtant, lors de la séance du CM du **11/04/2023**, vous avez répondu à la question diverse n°2 que : « ... **L'idéal serait qu'un promoteur arrive à fédérer les vendeurs. Sinon il faut une DUP : c'est la commune qui portera le projet... ... Une dernière tentative avec les propriétaires va être engagée** »

Pouvez-vous nous indiquer :

- ① Le résultat de cette dernière tentative ?
- ② Si ce projet « **OAP Nord** » sera lancé et mis en œuvre prochainement ?
- ③ Si oui, qui sera le porteur du projet (mairie ou promoteur) ?

Réponse(s) :

1. Une parcelle est à la vente, mais il y a une succession en cours. Pour les autres parcelles, pas de nouvelle.
2. Après renseignement pris sur l'OAP, une seule parcelle peut permettre de lancer ce projet. La parcelle d'en bas est relativement indépendante car il y a un mur qui la sépare des autres avec un accès par le bas.
3. Le prix de vente n'est pas connu à ce jour, les premières informations seraient d'environ 40 à 45 € / m².

La séance est levée à 22h35

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé qu'il est possible d'obtenir auprès de la Mairie, la communication du procès-verbal détaillé et des pièces annexes de la séance du Conseil Municipal du **04 AVRIL 2024** après approbation lors du prochain Conseil Municipal.

Le procès-verbal sera mis en ligne sur le site internet (www.saint-georges-de-luzencon.fr) de la Mairie une fois approuvé.

PROCES-VERBAL DETAILLE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2024
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON

Fait à Saint-Georges-de-Luzençon, le 05 avril 2024

Le secrétaire de séance
MUYS Elisabeth



Le Maire
M. Didier CADAUX

